Nations Unies A/69/169

Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2014
Français
Original : anglais/arabe/espagnol

Soixante-neuvième session
Point 102 de la liste préliminaire*
Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Page
I.	Introduction	2
II.	Réponses reçues des gouvernements	3
	Colombie	3
	Espagne	3
	Liban	4
	Portugal	4

* A/69/50.

14-57985 (F) 130814 130814

Merci de recycler

I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/67, l'Assemblée générale a félicité les pays méditerranéens des efforts qu'ils déployaient pour faire face de façon globale et coordonnée aux défis qui leur sont communs, mus par un esprit de partenariat multilatéral, avec pour objectif général de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange et de coopération, garantissant la paix, la stabilité et la prospérité, les a encouragés à intensifier ces efforts, notamment par un dialogue durable, multilatéral, concret et concerté entre les États de la région, et a reconnu le rôle qui revenait à l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

2. L'Assemblée générale a reconnu que l'élimination des disparités économiques et sociales en matière de développement et d'autres obstacles ainsi que la promotion du respect mutuel et d'une meilleure compréhension entre les cultures de la région de la Méditerranée contribueraient à renforcer la paix, la sécurité et la coopération entre pays méditerranéens, dans le cadre des instances existantes.

3. L'Assemblée générale a invité tous les États de la région de la Méditerranée qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer à tous les instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération issus de négociations multilatérales, créant ainsi les conditions nécessaires au renforcement de la paix et de la coopération dans la région. Elle a engagé tous les États de la région à favoriser l'instauration des conditions nécessaires au renforcement des mesures de confiance mutuelle en cultivant la franchise et la transparence en ce qui concerne toutes les questions militaires, notamment en utilisant le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires et en communiquant des données et informations exactes au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies.

4. L'Assemblée générale a engagé les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris l'utilisation éventuelle d'armes de destruction massive par des terroristes, en tenant compte des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que dans la lutte contre la criminalité internationale et les transferts illicites d'armes et contre la production, la consommation et le commerce illicites de drogues, qui mettent gravement en danger la paix, la sécurité et la stabilité de la région et font donc obstacle à l'amélioration de la situation politique, économique et sociale actuelle, compromettent les relations amicales entre les États, entravent le développement de la coopération internationale et aboutissent à la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à la destruction du fondement démocratique sur lequel reposent les sociétés pluralistes.

5. L'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-neuvième session un rapport sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande, sur la base des informations reçues des États Membres.

6. À cet égard, une note verbale datée du 7 février 2014 a été adressée à tous les États Membres sollicitant leurs vues sur le sujet. Les réponses reçues figurent à la section II ci-dessous. Celles qui seront reçues ultérieurement seront publiées comme additifs au présent rapport.

III. Réponses reçues des gouvernements

Colombie

[Original: espagnol]
[6 mai 2014]

Dans le cadre de la politique de défense nationale, le Ministère de la défense coopère avec d'autres pays pour renforcer les moyens de lutter contre le problème mondial de la drogue et contre la criminalité transnationale organisée et pour améliorer la sécurité publique et les capacités opérationnelles, sur la base du principe de la responsabilité partagée.

À cette fin, le Ministère de la défense a élaboré, par l'intermédiaire des forces armées et de la police colombiennes, des mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique, d'échange d'expériences et d'action, fondés sur les intérêts communs. Dans la région méditerranéenne, l'armée nationale participe, grâce à la présence d'un bataillon colombien, à la Force multinationale et Observateurs dans le Sinaï, qui contribue au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Œuvrant dans d'autres cadres, le Ministère de la défense s'est employé, de concert avec des partenaires stratégiques, à développer la coopération en matière de sécurité. Il a créé, en collaboration avec l'Espagne, un mécanisme de concertation concernant les drogues, qui a permis d'obtenir d'importants résultats sur le plan opérationnel et, ainsi, de contribuer à la lutte contre le trafic illicite de drogues en Europe ainsi qu'au renforcement de la stabilité dans notre région.

En outre, le plan de coopération visant à renforcer les capacités institutionnelles en matière de sécurité, qui est en train d'être d'élaboré en collaboration avec certains pays d'Afrique de l'Ouest, permettra de relever les normes opérationnelles et de renforcer l'aptitude des forces de sécurité à faire face aux groupes criminels et aux terroristes opérant au Sahel.

Enfin, le Ministère de la défense appuie l'action en faveur de la non-prolifération et condamne l'utilisation des armes de destruction massive tant en Méditerranée que partout ailleurs dans le monde. C'est pourquoi il exhorte les autres États à adopter des politiques de sécurité et de défense excluant la mise au point ou l'emploi de ces armes.

Espagne

[Original : espagnol]
[13 juin 2014]

Pour des raisons historiques et géographiques, la région de la Méditerranée a toujours constitué un domaine d'intérêt prioritaire pour l'Espagne à tous les égards.

Cette région a été prise en compte dans la stratégie de sécurité espagnole adoptée en 2013, qui souligne que la paix et la prospérité du sud de la Méditerranée sont d'une importance capitale pour la sécurité de l'Espagne et celle de l'Europe tout entière.

La région méditerranéenne, qui constitue un cadre précis dans lequel s'inscrit l'action extérieure de l'Espagne (conforme à celle que mènent l'Union européenne

et d'autres organisations dont l'Espagne est membre), occupe une place prioritaire dans la politique de défense espagnole.

Cette politique (dont le plan relatif à la diplomatie de défense constitue l'un des principaux moteurs) montre, de même que la Directive de défense nationale de 2012, que la sécurité de la région méditerranéenne est d'une importance fondamentale, dans la mesure où il sera impossible de stabiliser complètement la zone du bassin méditerranéen tant que les régions voisines – le Moyen-Orient et le Sahel – ne s'achemineront pas elles aussi sur cette voie.

C'est là une politique qui témoigne d'un haut niveau d'engagement, comme le prouve notre présence militaire au Liban.

Le conflit israélo-arabe qui perdure, la situation en Libye, où l'État est en train de sombrer dans la déliquescence, et la guerre civile qui ravage la Syrie sont de toute évidence les principales causes d'instabilité dans la région méditerranéenne.

Une solution possible consisterait à élaborer des principes qui pourraient servir de base à l'instauration de mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité en Méditerranée. Le texte intégral de la communication de l'Espagne peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.un.org/disarmament/disarmsec/resolutions/.

Liban

[Original : arabe]
[12 mars 2014]

Le Liban est attaché aux résolutions de l'ONU et coopère à la lutte contre le terrorisme, la criminalité internationale, les transferts illicites d'armes, la production, la consommation et le commerce illicites de drogues dans la région de la Méditerranée en particulier et dans le monde en général.

Portugal

[Original: anglais]
[14 mai 2014]

À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, rappelant les résolutions antérieures adoptées sur la question, a réaffirmé l'importance de la coopération entre les pays de la Méditerranée qui est considérée comme un instrument essentiel de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement de la région, et à laquelle sont associés les pays européens ainsi que ceux du Maghreb et du Moyen-Orient.

Le Portugal coopère avec les pays méditerranéens, notamment pour ce qui concerne la défense, en participant activement à des projets qui ont contribué au resserrement des liens entre les pays européens et ceux du Moyen-Orient. Il est membre du Partenariat euro-méditerranéen et partie au « Processus de Barcelone : union pour la Méditerranée », à l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et à plusieurs autres initiatives.

Le Portugal participe également au Dialogue 5+5 qui donne lieu à des mesures dans les domaines de la coopération militaire et des situations d'urgence civile, auxquelles prennent part 10 pays de la région méditerranéenne, à savoir l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, la Libye, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal et la Tunisie.

En 2013, le Portugal a de nouveau assumé la présidence du Dialogue et s'est fixé pour objectif prioritaire de renforcer la coopération et la sécurité dans la région. Les activités entreprises à cette fin ont permis aux pays des deux rives de la Méditerranée de resserrer leurs liens de coopération et de se concerter davantage. Sont d'une importance particulière à cet égard :

– Les résultats de la réunion du Comité directeur (tenue en mars 2013), qui ont insisté sur la nécessité d'améliorer les exercices militaires conjoints;

– La participation du Portugal au projet européen du réseau méditerranéen Seahorse dirigé par l'Espagne et devant être exécuté en Algérie, en Égypte, en Libye et en Tunisie pour un montant total de 4,5 millions d'euros. Chypre, la France, la Grèce et l'Italie ont également participé à cette initiative afin d'accroitre les moyens dont disposent les États membres d'Afrique du Nord pour lutter contre l'immigration illégale et les trafics illicites, en renforçant la surveillance aux frontières.

Les activités de coopération menées au titre du projet susmentionné sont les suivantes :

– Formation et sensibilisation des garde-côtes aux questions suivantes : opérations de recherche et de sauvetage en haute mer; surveillance des frontières; code de conduite des forces de sécurité; et droits fondamentaux des migrants;

– Développement des capacités techniques propres aux centres opérationnels;

– Échange d'informations par satellite, au moyen du Système européen de surveillance des frontières, EUROSUR, entre les garde-côtes nord-africains et les centres nationaux de coordination des États membres de l'Union européenne.

Par ailleurs le Portugal a participé, dans le domaine de la défense et au titre du Dialogue 5+5, à l'exercice multilatéral « El-Med 13 » qui, placé sous la direction de l'armée algérienne et mis au point dans le cadre du Dialogue, a pour objet de renforcer, sur le plan opérationnel, la coopération entre la Marine algérienne et les marines des autres pays, en matière de surveillance et de sécurité maritimes.

Nous appelons également l'attention sur le fait que notre pays a participé à l'exercice « Seaborder-2013 », dans le cadre du Dialogue 5+5, auquel les représentants de 10 pays ont pris part.